

de troncs d'arbres recouverts de gravier. J'ai dit cependant au surintendant de la commission du district fédéral, M. Hay, que je doutais fort que nos visiteurs américains revinsent jamais voir nos beaux lacs de la Gatineau après être passés une fois sur ces chemins. Tout le monde sait que les Etats-Unis ont des routes magnifiques. On peut y voyager avec confort et les moteurs d'automobile sont construits spécialement pour ces belles routes. Aucun Américain cependant ne se risquera une seconde fois sur des chemins comme ceux que j'ai parcourus le long de la Gatineau, il y aura deux semaines dimanche.

J'approuve sans réserve la présente mesure.

M. G. J. McILRAITH (Ottawa-Ouest) : En tant que représentant de la plus grande partie de la ville d'Ottawa, et comme les édifices du Parlement se trouvent dans ma circonscription, j'éprouve un plaisir tout particulier à appuyer ce projet de loi. Je l'approuve aussi parce qu'il constitue un pas de plus vers la réalisation de certaines idées que je me suis efforcé d'exprimer en temps et lieu relativement à l'aménagement de notre capitale nationale selon des plans dignes de la nation et de sa capitale.

Je m'étais abstenu à dessein de prendre la parole au stade préliminaire de la mesure et, de fait, je ne me proposais pas de le faire ce soir, précisément parce que je crois que cette mesure doit être considérée comme une initiative acceptable à tous les partis représentés en cette enceinte, plutôt que comme un projet présenté par un parti politique que la question peut intéresser particulièrement ou par les représentants de la région en cause.

Ce sont surtout les discours des deux honorables députés de la Fédération du commonwealth coopératif fédéré qui m'ont engagé à prendre la parole. Comme je veux m'exprimer avec modération, je me contenterai de dire que ces discours ont été plutôt désolants, non à cause de leur opposition au projet de loi; ils ont le privilège de le faire en tout temps, mais le ton des discours a été plutôt désolant.

Au début de son discours, l'honorable député de Humboldt (M. Burton) a dit qu'il ne parlait qu'au nom de sa circonscription. Et il a parlé assez longtemps. Le seul commentaire qu'on puisse faire sur son discours, c'est que s'il est lu par certains de ses commettants de Humboldt, il soulèvera simplement leurs préjugés. J'espère que l'honorable député ne l'a pas voulu ainsi. Quand il lira son discours, il se rendra compte sans doute qu'il est tel que je viens de le définir et il verra, j'espère, à le corriger au moment opportun, car il ne peut avoir d'autre effet que

[M. Reid.]

celui que j'ai mentionné. Je lui fais remarquer que les citoyens de Humboldt sont des citoyens canadiens. Ils s'intéressent à notre pays, tout comme les citoyens des autres circonscriptions. Il s'agit d'une mesure destinée à améliorer notre capitale nationale, leur capitale nationale, et la capitale nationale de toutes les autres provinces. Quand il s'adressera à ses électeurs, comme il a promis de le faire, j'espère qu'il abordera la question sous cet angle et qu'il saura envisager la dure réalité, même s'il lui est plus facile de traiter la question d'une autre façon.

Le temps choisi pour la mise à exécution de ce projet de loi me paraît fort approprié. Au cours de la guerre, il fallait bien affecter à des tâches plus urgentes les énergies qu'on aurait pu consacrer à ce projet. Quoi qu'il en soit, à la suite de certaines démarches auxquelles j'ai pris une part assez considérable, on instituait, en 1944, un comité des deux Chambres, en vue d'examiner la question non pas de l'embellissement de la capitale nationale comme telle, mais d'un accord entre la ville d'Ottawa et le gouvernement fédéral. Je tiens à reconnaître publiquement l'excellent travail accompli par les membres de tous les partis qui étaient de ce comité. Je suis heureux de constater qu'on donne suite à la plupart des vœux soumis par le comité, qu'on prend les mesures voulues pour les transformer en réalités.

On a dit, ce soir, que toutes les parties du pays devraient être représentées auprès de la commission. A titre de représentant d'une section de la ville d'Ottawa, je tiens à dire que je suis tout à fait de cet avis. De fait, j'ai, avec d'autres, proposé que toutes les parties du pays fussent représentées, afin qu'on aborde le problème de façon convenable et évite tout esprit de clocher. Les honorables députés qui ont traité cette question et qui, apparemment, l'envisagent du même point de vue que moi, interprètent mal cet article du projet de loi. Le Gouvernement peut choisir treize membres dans les diverses parties du pays; deux seulement doivent représenter des régions déterminées. Un paragraphe prévoit que cinq des autres membres peuvent venir des Provinces maritimes ou des provinces de l'Ouest, d'Ontario et de Québec, selon le cas. Rien n'empêche le Gouvernement de choisir un membre dans chacune des provinces, s'il y trouve une personne compétente, intéressée au projet et disposée à lui consacrer son temps et son énergie.

Il est un autre point que je tiens à signaler. Dans les discours du début de la soirée, on a beaucoup parlé d'Ottawa, de l'embellissement de la ville d'Ottawa. C'est mal interpréter le projet de loi. Les honorables députés constateront, s'ils examinent le projet de près,